

Compte rendu de la séance du 8 mars 2021

Département de la
Charente

Mairie de
SAINT GERMAIN DE MONTBRON
Compte-rendu

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Séance du 8 mars 2021 (18 h 30)

L'an deux mille vingt et un le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 5 mars, s'est réunie sous la présidence de Danielle COMBEAU

Sont présents : Danielle COMBEAU, Justine GADON, Jean-Philippe GUICHARD, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme

MARQUES LOURENÇO, Jean Elian NAUDAUD, Stéphane VANACKERE.

Pouvoirs :

Absents : Françoise ARSICAUD, Isabelle CARTIER, Patrick DEVERS

Secrétaire de séance : Justine GADON

Approbation du compte-rendu du 08 janvier 2021

Approuvé à l'unanimité

Travaux salle des fêtes

Présentation du rapport d'analyse des candidatures et des offres ainsi que le tableau récapitulatif suite à la CAO du 05/02/2021 et négociation du 09/02/2021.

Montant marché Travaux des 9 lots avec variantes 1-2-3-4-6-7
HT 437456.94 € TTC 524 948.33 €.

Proposition financement

Le Crédit Mutuel à fait la proposition de financement suivante :

220 000 € taux 0.38 % / 10 ans annuité de 22 462.42 € coût du crédit 4624.20 €

220 000 € taux 0.45 % / 12 ans annuité de 18 874. € coût du crédit 6 488. €.

Frais de dossier 330 €.

Dans l'attente de la proposition de financement du Crédit Agricole.

ANNULE délibération Cession et division d'un chemin rural

La Préfecture par lettre recommandée avec avis de réception en date du 22/02/2021 fait part des observations suivantes :

Le chemin rural concerné n'est pas un délaissé de voirie, car il n'est plus entretenu depuis de nombreuses années. Or cette qualification est erronée. Il s'agit d'un délaissé de terrain considéré comme relevant des dispositions relatives à l'aliénation des chemins ruraux et non du droit commun de la vente des propriétés communales.

Après cet exposé, il est demandé au conseil municipal de retirer la délibération du 19/11/2020.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération concernant le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural

Au lieu-dit « Le Grand Chaillats » la commune possède un chemin rural qui n'est plus utilisé par le public depuis plus de 60 ans. Ce chemin dont le tracé a disparu et considérant l'offre faite par trois riverains d'acquérir ce chemin. Cependant la commune a l'obligation de procéder à une enquête publique afin de pouvoir vendre ce chemin rural.

Conformément aux art. L 161- et suivants du code rural et de la pêche maritime.

La vente d'un chemin rural peut être décidée sous deux conditions :

- Les chemins doivent, en pratique, ne plus être affectés à l'usage du public,
- Le maire doit effectuer une enquête préalable.

L'enquête publique est réalisée conformément au code des relations entre le public et l'administration et selon les modalités fixées par le décret N° 2015-955 du 31 juillet 2015.

8 pour

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de lancer la procédure de cession du chemin rural prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Demande à Mme le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Questions diverses

Budget en attente d'information, la prise de date de réunion à l'avance pour le budget est difficile à prévoir.

L'adjoint administratif (Jocelyne) est en congé depuis le 1^{er} mars jusqu'au 31 mars. A compter du 1^{er} avril elle sera à la retraite.

En raison de la crise sanitaire, Mme le Maire et M le Maire de Marthon avaient informé Jocelyne qu'il ne serait pas possible d'organiser un pot de départ. Celui-ci sera prévu lorsque les conditions sanitaires le permettront. Toutefois ses collègues de travail et les maires des 2 communes lui ont offert un cadeau le 1^{er} mars. La différence de valeur du cadeau de Marthon sera compensée par une prime pour St-Germain-de-Montbron.

Emploi saisonnier jeune de 17ans l'été voir avec le CDG16.

Arbre dans la cour, les racines détériorent le mur, les marches et l'enrobé. Mme le Maire n'est pas favorable pour le couper. Trouver une solution.

Assainissement JMR relié à l'assainissement de la mairie.

Prolongation arrêt de travail jusqu'au 31/03 pour l'agent technique.

L'adjoint administratif a un gros travail de rangement et d'archivage à faire.

Fin de séance : 20 h 30